

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 618-2**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 05 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement 618-2 intitulé : « **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 06 juillet 2021.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
